**PROCÈS-VERBAL**

**Cinquième Assemblée Générale Annuelle (AGA)**

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONORAIL À GRANDE VITESSE**

****

**Tenue le dimanche 20 octobre 2019 à 13h**

**au Centre Saint-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal, QC, H2L 2Y7**

1. **OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le président Patrick Leclaire souhaite la bienvenue à la 6ième Assemblée générale annuelle de la Coop MGV et présente les membres du Conseil d’Administration présents.

Paul Trottier, secrétaire (siège # 1)

Hubert Trépanier, administrateur (siège # 3)

Patrick Leclaire, président (siège # 4)

Sylvain Dubé, administrateur (siège # 5)

Louis Major, administrateur (siège #7)

Richard Moufarrège, vice-président (siège # 8)

Deux membres du Conseil d’administration sont absents :

Serge Gauthier, trésorier (siège # 6)

Jacques Collins, administrateur (siège # 9)

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET DEMANDE D'ACCEPTATION DES NON-MEMBRES**

Selon les statuts de la Coop MGV, le quorum des assemblées générales est formé des membres présents. Les 25 membres présents forment le quorum et cette sixième assemblée générale annuelle peut donc être tenue.

Richard Moufarrège, appuyé par Jean Rémillard, propose d’accepter, sans droit de votre, la présence à cette assemblée générale des personnes qui ne sont pas membres en règle de la Coop.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-01**

1. **NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Le Conseil d’administration de la Coop, appuyé par Sylvain Dubé, propose Duane Boisclair à titre de président d'assemblée.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-02**

Le Conseil d’administration de la Coop, appuyé par Paul Leclaire, propose Paul Trottier à titre de secrétaire d'assemblée.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-03**

1. **NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Paul Leclaire, appuyé par Gisèle Boivin, propose Julie Trudel à titre de présidente d'élection et Paul Trottier à titre de secrétaire d’élection.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-04**

1. **PROCÉDURE D’ASSEMBLÉE : DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES**

Hubert Trépanier expose les règles de fonctionnement d’une assemblée générale et explique les droits et responsabilités des membres dont celui d'élire les administrateurs de la Coop.

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Patrick Leclaire fait la lecture de l'ordre du jour proposé et précise qu’un point avait été omis dans la version envoyée aux membres lors de la convocation, soit la présentation du bilan financier. Ce point devient le point 10 de l’ordre du jour.

1. Ouverture de l’AGA par le président de la Coop et présentation des membres du CA
2. Vérification du quorum et demande d'acceptation des non membres
3. Nomination du secrétaire d’assemblée
4. Nomination du président et du secrétaire d'élection
5. Procédures d'assemblée : droits et responsabilités des membres
6. Adoption de l’ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de l’AGA du 29 avril 2018
8. Renonciation aux services d’un vérificateur financier externe pour la mission d’examen de 2018-2019 et nomination d’un vérificateur pour 2019-2020
9. Présentation des activités réalisées 2018-2019 et entérinement des décisions prises par le CA depuis la dernière AGA
10. Présentation du bilan financier
11. Approbation de la rémunération des membres du CA pour l'année 2018-2019
12. Approbation des parts privilégiées émises au cours de l'année 2018-2019
13. Présentation des orientations de la Coop objectifs pour 2020-2021
14. Élection au Conseil d'administration
15. Affaires diverses
16. Levée de l’assemblée

Julie Trudel, appuyée par René Gendron, propose l’adoption de l’ordre du jour ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-05**

1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 29 AVRIL 2018**

Jean Rémillard, appuyé par Jacques Filion, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2018 qui a été envoyé aux membres avec l'avis de convocation 30 jours avant l'AGA.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-06**

1. **RENONCIATION AUX SERVICES D'UN VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE POUR LA MISSION D’EXAMEN 2018-2019 ET NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR 2019-2020**

Paul Trottier explique aux membres que, selon la Loi sur les coopératives, un vérificateur financier peut ne pas être externe et être nommé parmi les membres de la Coop à condition que celui-ci ne soit pas membre du CA et qu'il soit CPA auditeur. Cependant, compte tenu du faible niveau des revenus de la coopérative, le vérificateur peut également ne pas être CPA auditeur.

Paul Leclaire, appuyé par Jean Devizio, propose de renoncer aux services d'un vérificateur externe pour la mission d'examen 2018-2019 et de nommer M. André Thériault comme vérificateur pour 2019-2020.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-07**

1. **PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉE EN 2017-2018 ET ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Patrick Leclaire présente les activités réalisées par le Conseil d’administration pendant l’année 2018-2019, parmi lesquelles :

* Rencontre avec ABB pour discuter de Consortium
* Visite de l’usine Composite VCI à Saint-Lin-des-Laurentides
* Rencontre avec Jean Rioux, Député fédéral de St-Jean-sur-Richelieu
* Calcul d’estimations pour la mise en brevet avec notre partenaire OnMotio
* Analyse et documentation d’une solution de monorails urbains
* Déploiement d’une nouvelle plateforme de gestion des membres
* Edition et impression de deux brochures sur le monorail urbain
* Conception de dessins techniques des navettes et du rail du MGV et du MU
* Conception de certificats de parts privilégiées
* Traduction du site Web www.mgv.coop
* Participation au Salon des véhicules électriques de Montréal
* Participation au Salon des véhicules électriques de St-Hyacinthe
* Participation au premier Salon des véhicules électriques de Québec
* Participation à la Foire Écosphère de Montréal
* Participation du Président Patrick Leclaire à un panel sur l’électrification des transports au Cégep de Lanaudière

Patrick Leclaire souligne également que la Coop compte maintenant 800 membres et qu'elle est très présente dans les médias sociaux.

Jacques Corriveau, appuyé par Julie Trudel, propose que l'AGA entérine les décisions qui ont été prises par le Conseil d'administration de la Coop depuis la dernière assemblée générale.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-08**

1. **PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER**

En l’absence du trésorier, le président de la Coop Patrick Leclaire présente un sommaire financier de l'année 2018-2019. Ce sommaire financier ne constitut pas des états financiers à proprement parler puisque la Coop ne dispose pas des services d’un comptable pour préparer les états financiers.

Sur la recommandation du Conseil d’administration de la Coop, Alain Lizée, appuyé par Jean-Laurent Auger, propose que le CA soit autorisé à dégager les sommes nécessaires à l’embauche d’un professionnel de la comptabilité pour préparer les états financiers de 2019-2020.

Paul Leclaire, appuyé par Julie Trudel, propose un amendement à cette proposition qui consiste à remplacer « *les états financiers de 2019-2020* » par « *les futurs états financiers* ».

Le vote est demandé sur cet amendement.

* En faveur de l’amendement : 25
* Contre l’amendement : 0
* Abstention : 0

**Amendement adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-09**

René Gendron, appuyé par sylvain Dubé, propose un second amendement qui consiste à ajouter « *ainsi que les déclarations de revenus* » à la fin de la phrase.

Le vote est demandé sur cet amendement.

* En faveur de l’amendement : 25
* Contre l’amendement : 0
* Abstention : 0

**Amendement adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-10**

Le vote est demandé sur la proposition principale telle qu’amendée et qui se lit désormais comme suit :

Que le Conseil d’administration soit autorisé à dégager les sommes nécessaires à l’embauche d’un professionnel de la comptabilité pour préparer les futurs états financiers ainsi que les déclarations de revenus.

* En faveur de l’amendement : 25
* Contre l’amendement : 0
* Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-11**

1. **APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CA POUR L’ANNÉE 2018-2019**

Paul Leclaire, appuyé par Julie Trudel, propose que l'AGA approuve la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'année financière 2018-2019 sous forme de jetons de présence transférables en parts privilégiées aux montants de 50$ par administrateur par réunion du Conseil, et de 100$ pour les officiers (président, vice-président, secrétaire, trésorier).

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-12**

1. **APPROBATION DES PARTS PRIVILÉGIÉES ÉMISES AU COURS DE L’ANNÉE 2018-2019**

Julie Trudel, appuyée par Éric Stadler, propose que l’AGA approuve l’émission des parts privilégiées de catégorie « S » émises au cours de l’année 2018-2019, soit les parts émises contre services rendus à la Coop.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-13**

1. **PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

Patrick Leclaire présente aux membres les orientations et objectifs proposés pour la prochaine année. Ces orientations s’articulent autour des thèmes suivants :

* Accroître le nombre de membres au Québec et à l’étranger
* Accroître la visibilité dans les médias conventionnels et dans les médias numériques
* Accroître le nombre de membres entreprises qui bénéficieront du développement et de la construction du MGV et du MU
* Créer les conditions permettant au gouvernement de produire une étude de faisabilité
* Accroître la maturité technologique des composantes du MGV et du MU
* Obtenir du financement pour les opérations de l’entreprise et les objectifs à réaliser

Jean Devizio, appuyé par Jean-Gabriel Fontaine, propose d'entériner les orientations stratégiques énoncées.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-14**

1. **ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente d'élection, Julie Trudel, énumère les postes qui sont en élection au Conseil d'administration lors de cette assemblée générale annuelle. Les personnes élues le seront pour une période de deux ans, soit jusqu’à l’Assemblée générale annuelle 2021.

Catégorie membres travailleurs, les sièges no 1, 4, et 8 sont mis en élection.

Catégorie membres de soutien, le siège no 2 est mis en élection.

Catégorie membres entreprise, le siège no 9 est mis en élection

Les candidatures reçues sont validées par le secrétaire d'élection et sont toutes conformes.

**Dans la catégorie Membres travailleurs, les candidats sont :**

* Patrick Leclaire, appuyé par Nicolas Dupras
* Richard Moufarrège, appuyé par Paul Trottier

Le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre de postes à combler dans cette catégorie, la présidente d'élection déclare ces personnes élues pour un mandat de deux ans.

**Dans la catégorie Membres de soutien, les candidats sont :**

* André Kayot, appuyé par Patrick Leclaire
* René Gendron, appuyé par Sylvain Dubé

Les deux candidats sont invités par la présidente d’élection à s’adresser à l’Assemblée générale pour exposer leurs motivations. Au moment d’annoncer que des élections auront lieu puisque le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes à combler, René Gendron indique vouloir renoncer à se porter candidat. Dans ce contexte, il ne reste plus qu’un candidat pour le siège à combler. La présidente d'élection déclare M. André Kayot élu au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans dans la catégorie membres de soutien.

**Dans la catégorie Membres entreprise, le seul candidat est :**

* Coopérative d’électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, représentée par M. Jacques Collins.

Le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de sièges à combler, la présidente d’élection déclare M. Jacques Collins élu pour un mandat de deux ans au siège No 9 réservé aux membres entreprises.

1. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n’est soulevé par l’Assemblée générale des membres.

1. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Hubert Trépanier, appuyé par Paul Leclaire, propose la levée de l'assemblée générale à 15h40.

**Adopté à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION : AGA-19-10-20-15**

Les membres de la Coop sont ensuite invités à partager un vin de l’amitié et un léger goûter.

**Procès-verbal rédigé par Paul Trottier, le 21 octobre 2019**